

Présents :

Représentants de parents d'élèves : Mmes Sartres (APEIU), Selecki (APEIU), Villemot (APEIU), et M Prudhomme (APEIU), Méliot (APEIU), Tomasi (APEIU).

Enseignants : Mmes Brux, Piéton-Fresson, Basire, Navarro, Lagroue, Esquembre, Calas, Cros, Touléron, Delas, Maury-Maisonnette, Mataix, Fernandes et M Chéret, Papait.

Directrice : Mme Puntill

Inspecteur de l'Education Nationale : M Duez

Mairie : M. Gonzales (Directeur ALAE élémentaire), Mme Canouet (Coordinatrice enfance/jeunesse), M Feuillerat (adjoint Enfance/Jeunesse), M Navarro (1^{er} adjoint).

Excusés : Mmes Argaut, Bech, Malard et Millon (enseignantes) et Mme Castex (Directrice ALAE maternelle),

Début du conseil d'école à 17h40

Prévisions des effectifs pour septembre 2023 :

En ce moment, les effectifs changent tous les jours avec de nouvelles arrivées et des départs. Pour l'inscription, les parents font une 1^{ère} démarche auprès de la mairie qui affecte ensuite les enfants dans les écoles en fonction de la carte scolaire (domicile) et des effectifs. Il s'agit d'une réflexion commune Mairie/Éducation Nationale. A ce jour, il est prévu :

PS	49
MS	49
GS	42
CP	47
CE1	50
CE2	45
CM1	53
CM2	45

Pour la commune, il est actuellement prévu un maintien du nombre de classes sur les écoles Belbèze et Borde d'Olivier ainsi qu'une ouverture de classe à l'élémentaire Montizalguier. Cela devrait être officialisé le 22 juin.

L'équipe enseignante va se renouveler en partie avec le départ de Mme Basire et le transfert de Mme Maury Maisonnette du CM1 vers la maternelle. Une nouvelle enseignante, Mme Pradelles, est nommée en élémentaire.

Les listes de fournitures des classes seront distribuées avant les vacances d'été, publiées sur le padlet de l'école <https://padlet.com/elemborde/i7r0dfe1a25f3qhg> et affichées durant l'été à l'entrée de l'école. Comme tous les ans très peu de fournitures sont demandées, la majorité du matériel étant achetée par l'école avec le budget attribué par la mairie. Le matériel demandé est quasiment inchangé par rapport aux autres années.

Information rythmes scolaires/ horaires prévus.

Comme évoqué lors du second conseil d'école, les enseignants de L'Union ont demandé à Monsieur le Maire de lancer un processus de réflexion sur la faisabilité de la mise en place de la semaine de 4 jours en partenariat avec les associations culturelles et sportives de la ville et la Direction du Service Enfance/Jeunesse. Des concertations sont en cours notamment au

Parlement des écoles et dans le cadre du PEDT (Projet éducatif territorial). L'APEIU rappelle que les parents s'étaient exprimés de façon majoritaire (70%) lors de la dernière consultation en faveur de la semaine des 4,5 jours. Ils ont transmis un mail d'information auprès des parents sur les avantages et inconvénients des 4 jours et 4,5 jours. Dans ce cadre, ils avaient repris les arguments des équipes enseignantes pour la semaine de 4 jours. L'APEIU adopte une position neutre et portera le scénario qui sera privilégié par les parents.

Les horaires seront inchangés en septembre 2023 mais il est possible de les modifier pour septembre 2024 en fonction des résultats de cette concertation.

Inclusion scolaire : points positifs et difficultés résultantes

Notre école est très attachée au principe de l'inclusion et à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Nous accueillons l'Unité Externalisée d'Enseignement de l'IME Autan Val Fleuri et des élèves en situation de handicap pour lesquels l'inclusion se déroule bien. Toutefois, l'inclusion de quelques élèves aux comportements violents dans un milieu qui n'est pas adapté à leurs besoins a engendré un mal être important chez ces derniers mais également des répercussions négatives sur le climat scolaire des classes d'accueil, la concentration de tous, les apprentissages et un épuisement des enseignants et des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap).

L'école a sollicité tous les dispositifs d'aide existants et a bénéficié de l'appui de la circonscription. M Duez a mis à disposition l'Enseignant Ressource Vie Scolaire qui vient une matinée par semaine pour permettre des temps de repli aux élèves à besoins particuliers. Monsieur l'Inspecteur a également sollicité l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation pour réaliser des observations et des préconisations. Une délégation d'enseignants et AESH a été reçue en audience au Rectorat. Les représentants de parents d'élèves ont été alertés par des familles inquiètes suite à des incidents. Ils ont écrit à Monsieur le Maire, au Conseil Départemental, à Monsieur l'Inspecteur et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie à ce sujet. Eux aussi ont été reçus en audience au Rectorat. Les représentants de parents d'élèves notent l'implication et la motivation de l'équipe enseignante et de l'ALAE. L'APEIU étant affiliée à l'UNAAPE (Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves), ils ont fait remonter ces informations pour que des moyens concrets et suffisants soient mis en place sur l'inclusion au niveau national.

A ce jour, l'équipe enseignante a mis en place toutes les adaptations pédagogiques proposées sans voir de changements dans la vie de l'école. Mme Basire fait remarquer que les enseignants se sentent seuls face aux problèmes rencontrés (plus de visite de PMI, manque de médecins scolaires, psychologue Education Nationale suivant 1800 élèves environ). Les AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap. Ce ne sont pas des éducateurs spécialisés et ils n'ont pas la formation nécessaire pour gérer des situations de crise avec violences. La municipalité a mis en place des formations pour les animateurs afin de gérer les crises et les prévenir sur le temps périscolaire. Un animateur est détaché pour accompagner ces enfants. Le directeur de l'ALAE note que globalement les enfants sont en sécurité. M Méliot craint qu'il ne faille un accident grave pour qu'il y ait une évolution. Cela a des répercussions sur tous avec par exemple la suppression du repas partagé de fin d'année par crainte de ne pouvoir assurer la sécurité lors de la soirée.

Présentation du « Plan de mise à l'abri en cas de vague de chaleur »

L'objectif de ce Plan est de prévoir l'accueil des enfants et personnels en cas de vague de chaleur. Les mairies sont associées à ce Plan en amont de sa mise en œuvre qui doit être réfléchi conjointement. Le document finalisé est envoyé pour avis à l'IEN et est présenté en conseil d'école. Ce plan sera activé en cas de vigilance rouge par Météo France concernant le département de la Haute-Garonne ou la zone géographique de l'école.

Il récapitule notamment les risques, le matériel à disposition, les salles fraîches de repli et les adaptations à mettre en place (réduction des activités physiques et suppression des sorties aux heures les plus chaudes, hydratation) pour assurer le bien-être des enfants.

Présentation du programme national de prévention du harcèlement à l'école (pHARe)

« La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti-harcèlement « pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Ce programme s'adresse aux élèves d'âge élémentaire. Il est actuellement considéré que le harcèlement n'est pas une problématique de maternelle.

Chaque école mène des actions tout au long de l'année scolaire :

- Engagement par la signature d'une charte (fait depuis novembre 2022).
- Rédaction et mise en œuvre d'un protocole de prise en charge des situations de harcèlement et de cyber harcèlement (annexé en page jointe).
- Constitution d'une équipe ressource d'adultes formés à la prise en charge des situations de harcèlement et de cyber harcèlement. Pour les écoles, cette équipe ressource est constituée au niveau de la circonscription.
- 10 heures d'apprentissages par an et par niveau consacrées à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales.
- Sensibilisation de tous les personnels.
- Sensibilisation des familles.

Liaison CM2/6^{ème}

Actions prévues :

Une visite du collège est prévue le 22 juin. Les élèves auront cours avec des professeurs de 9h30 à 11h30. Une découverte des cours de sciences, d'anglais et d'éducation musicale est prévue. A 11h30, les élèves iront déjeuner. Puis, de 13h à 14h, ils participeront au forum des activités : les élèves découvriront les activités sportives pendant 30 minutes puis seront répartis pendant 30 minutes sur différents clubs pour en avoir la présentation. Tout le monde ne participant pas aux mêmes clubs, une mise en commun se fera au retour à l'école. Une réunion avec les enseignants de CM2, les Conseillers Principaux d'Education et l'infirmière aura lieu pour présenter les élèves.

Le soir à 17h, une réunion d'information pour les parents des élèves de CM2 (futurs 6^{èmes}) est programmée.

Projet de nouvelle sectorisation en collège pour les élèves de L'Union :

Ce sujet avait déjà été abordé lors du précédent conseil d'école. Pour la rentrée scolaire 2024, le projet de nouvelle sectorisation du collège affectera les enfants du quartier de la violette et à l'ouest de la route de Bessières au nouveau collège de Paleficat. Le but de ces changements de carte scolaire est que le collège Chaumeton ait un effectif inférieur à 700 élèves (plus de 900 actuellement). 15 familles sont concernées sur l'ensemble de la commune : une dizaine à Borde d'Olivier et les autres à Belbèze et Montizalguier. Cela pose un problème pour des fratries qui pourraient être sur les deux collèges ainsi que des problèmes de transport et de déracinement de ces enfants dans le nouveau collège. Suite à leur demande, les représentants de l'APEIU doivent être reçus au Conseil Départemental.

Liaison GS/CP

Une liaison a lieu tout au long de l'année (correspondance, rencontres, etc.). En fin d'année scolaire, des temps de liaison ont lieu sur temps ALAE (visite de l'école et prise d'un repas dans le réfectoire des CP) et sur temps scolaire (deux demi-journées d'échanges : les CP repartent en maternelle pour faire des activités et les GS viennent dans les classes de CP). Un livret d'information sur l'élémentaire et le CP est transmis aux familles début juin. Puis une réunion d'information pour les parents des futurs CP est proposée le 27 juin par les directeurs d'école et d'ALAE.

OCCE : budget et utilisation des fonds collectés dont projets et sorties scolaires.

L'école dispose de fonds permettant la mise en œuvre de projets pédagogiques (sorties, spectacles, projets, ...). Ces fonds proviennent de la participation généreuse des familles en début

d'année, de la vente des photographies scolaires, des bénéfices des manifestations si elles peuvent avoir lieu (kermesse de Noël, kermesse de fin d'année) et de la subvention accordée par la mairie. Les comptes sont vérifiés et validés chaque année par les enseignants, des représentants de parents d'élèves et l'OCCE de la Haute-Garonne. La participation demandée en début d'année est facultative et le montant est laissé à l'appréciation des familles. Toutefois, un montant indicatif est suggéré. Il est inchangé depuis plusieurs années.

Le tableau ci-dessous indique les derniers mouvements sur le compte de la coopérative scolaire.

	CRÉDIT	DÉBIT
Solde coopérative primaire au 07/02/2023	+ 23 546,56 €	
Participation familles	66,45 €	
Participation familles classe découverte CM2 (1 ^{er} et 2 ^{ème} versements)	5 251 €	
Solidarité (don JPA)		200 €
Sorties scolaires		4 949,80 €
Transports sorties scolaires		1 790,40 €
Projets des classes (sciences, technologie, littérature, EPS...) dont <i>projets handball et pelote basque</i>		1 089,10 €
Achats livres et abonnements (bibliothèques maternelle et élémentaire)		486,01 €
Goûters de Carnaval et course parrainée		378,99 €
Solde coopérative primaire au 08/06/2023	+ 19 969,71 €	

Ces opérations ne tiennent pas compte de nombreuses sorties scolaires de fin d'année prévues mais non encore facturées. De même, les entrées dues à la course parrainée ne sont pas encore comptabilisées. Les recettes de la course parrainée ont été comptabilisées mais elles n'apparaissent pas encore dans les comptes. Le montant est de 5 368,14 €, l'équipe enseignante remercie tous les participants.

Fête de fin d'année. Organisation par les parents de CM1 d'une tombola pour le financement de la classe découverte (question APEIU)

Les enseignants ont décidé en conseil des maîtres d'annuler le repas partagé en soirée. L'équipe enseignante ne pouvant garantir des conditions d'accueil et de sécurité le soir même. M Prudhomme fait part de la déception des familles. Les autres années, cet événement est préparé (réunions le soir à 20h) en collaboration avec des parents bénévoles et a lieu sur le temps personnel des enseignants. L'équipe enseignante est fatiguée par les problèmes rencontrés cette année et cela a un impact important sur leur vie personnelle. De plus, la responsabilité de la mandataire de la coopérative scolaire (Mme Puntil) étant engagée en cas d'incident en tant qu'organisatrice, l'équipe n'a pas souhaité prendre de risques. Des activités festives et un goûter de fin d'année seront proposés aux élèves en journée la dernière semaine.

En vue d'aider au financement de la classe découverte des futurs CM2 (prévue en octobre 2023), des parents bénévoles d'élèves actuellement en CM1 organiseront des ventes de gâteaux à la sortie des cours et peuvent organiser une tombola s'ils le souhaitent.

Souhait que les goûters des enfants puissent être mis dans des sacs réfrigérés lorsqu'ils arrivent le matin à l'école certains aliments ne pouvant être conservés convenablement dans une boîte à température ambiante pendant une journée entière. (question APEIU)

Pour des raisons liées aux conditions sanitaires, il n'est pas possible de mettre en place des sacs réfrigérés. Cette organisation est soumise à des protocoles de la restauration collective nécessitant des conditions d'hygiène particulières (décontamination) et des relevés de température obligatoires. Par ailleurs, il n'est pas possible de détacher des agents supplémentaires pour gérer cette organisation.

Point d'étape des investissements/demandes concernant le matériel informatique et la connexion Internet

Pour la question de la fibre, après de multiples sollicitations, les services d'Orange vont adresser un devis portant sur l'évolution du groupe scolaire de l'ADSL vers la fibre, en abonnement pro (cela implique des garanties de temps de rétablissement assez courtes). Cette amenée de réseau pourra être réalisée dans l'été.

Pour l'évolution matérielle des PC de fond de classe (remplacement RAM et DD + évolution vers Edubuntu) est en cours de programmation. Cela devrait être opérationnel pour la rentrée de septembre 2023.

Concernant les vidéoprojecteurs pour les salles de classes en maternelle, les potences initiales étant trop courtes, des prolongateurs ont été commandés. Ils n'ont pas encore été livrés. Dès réception, les agents interviendront pour équiper les salles en question. Cela devrait être opérationnel pour la rentrée de septembre 2023.

Plusieurs parents ont indiqué que leurs enfants se plaignent de l'état de propreté des toilettes. Cette question avait déjà été soulevée lors d'un précédent conseil d'école. Quelles actions ont été mises en place ? D'autres sont-elles prévues ? (question APEIU)

Les sanitaires sont nettoyés tous les soirs. Actuellement, ils sont effectués une seule fois par jour. Un agent sera détaché sur le temps méridien pour venir vérifier l'état des WC et nettoyer si nécessaire. Les services s'organisent en ce sens. Un rappel sera fait dans les classes pour que les élèves soient plus précautionneux lors de leurs passages aux toilettes.

Avancement des études et travaux sur la question de la chaleur dans les salles de classe. Réflexions ou actions mises en œuvre pour lutter contre les îlots de chaleur dans les cours d'école (question APEIU)

Il est difficile de végétaliser certaines petites cours comme celle de la maternelle. Des arbres ont été plantés là où c'est possible. C'est compliqué d'enlever le revêtement pour mettre le sol à nu. Avec l'important passage, l'herbe ne peut pas pousser et le sol est terreux (boueux l'hiver). Quand il y a un nouveau revêtement à mettre, les services font attention à installer des revêtements clairs. La mairie est attentive sur ce sujet et essaiera dès que c'est possible d'améliorer les espaces verts dans les écoles.

Nouvelle sollicitation pour la réalisation d'une fresque devant l'école maternelle (question APEIU)

Comme répondu lors du précédent conseil d'école, ce projet n'est pas envisagé par la municipalité. D'autres choix budgétaires ont été faits pour soutenir d'autres projets, la réalisation de cette fresque n'est pas envisagée.

Fin du conseil d'école à 19h45. L'équipe enseignante souhaite de bonnes vacances à tous, petits et grands.

La secrétaire de séance, Mme Mataix



La directrice, Mme Puntil



PROTOCOLE DE GESTION D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION

1. Révélation des faits				12 à 48 heures
Par l'élève cible - à un élève - à un membre de l'équipe éducative - à ses parents	Par un élève (confident ou témoin) ou un adulte (personnel ou parent)	Par le référent académique ou départemental (réception d'une information par l'intermédiaire du numéro vert « Non au harcèlement »)	En informer l'IEN.	
2. Partage des informations et organisation de la prise en charge				
Réunion de l'équipe école pour : - Echanger les informations, - Identifier les personnes au sein de l'équipe qui vont prendre en charge la situation (hors directeur, sauf éventuellement cible), - Planifier les actions, - Voir sur quoi l'école a besoin d'être accompagnée pour la gestion de la situation d'intimidation, de harcèlement.			Affectation d'un des membres de l'équipe ressources pHARe pour suivre la gestion de la situation.	
3. Entretiens avec les protagonistes par les « référents harcèlement » de l'école : mise en œuvre de la méthode de la préoccupation partagée				
Elève cible		Elèves intimidateur(s) et témoins		
Construire une relation d'alliance. - Ecouter sans interrompre, s'intéresser aux détails, reformuler pour vérifier que l'on a bien compris. S'interdire tout jugement, avoir une écoute neutre. - Respecter une confidentialité partagée. - Apporter soutien et réconfort. Sécuriser et valoriser son interlocuteur, sans flatter, restaurer l'estime de soi. S'engager et se rendre disponible. - Evaluer si l'élève cible est en danger.		Rencontrer individuellement, de façon non blâmante, non culpabilisante, rassurante (on n'est pas là pour punir) - Faire part de la préoccupation collective pour la situation de la cible. - Rechercher la préoccupation de l'intimidateur et des témoins pour la cible. - Entretien bref (pas plus de 3 à 5 mn) : recueillir les propositions pour améliorer la situation de la cible. - Si aucune préoccupation pour l'élève cible : mettre fin à l'entretien. Informer d'un nouvel entretien.		
Parents				
De l'élève cible - Recueillir les informations. - Accueillir les émotions et rejoindre leur position. - Chercher à savoir ce qu'ils ont déjà fait ou ont l'intention de faire. - Présenter le protocole et la démarche (méthode de la préoccupation partagée) et s'accorder avec eux, autant que possible, sur une stratégie commune. - Impliquer les parents pour favoriser la coopération. - Contrer « les tentatives de solution des parents ».	De l'élève intimidateur et des élèves témoins Ces parents ne sont pas recus. On considère qu'ils ont été informés de la méthode utilisée pour résoudre la situation par l'intermédiaire de la présentation du protocole au conseil d'école. Une communication élargie à l'ensemble des parents peut être envisagée sur des « perturbations dans les relations sociales des élèves » qui ont été constatées et que le protocole est mis en œuvre.	Communication régulière selon les besoins avec les familles		
4. Suivi de la mise en œuvre des mesures prises				
Suivi et évaluation (cf trame de suivi du protocole pHARe) - Rencontrer les élèves témoins et l'élève intimidateur et s'assurer que leurs suggestions ont bien été suivies d'effets. - Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait entièrement pris fin.		Entretien de consolidation avec l'élève cible - Rencontrer régulièrement l'élève cible et lui demander s'il a constaté des améliorations.		
5. Si échec de la méthode de la préoccupation partagée				
Déclenchement du protocole de prise en charge du harcèlement : sanction, signalement d'un fait grave, possible dépôt de plainte des représentants légaux. → Rencontre des parents de l'élève intimidateur indispensable.				
				2 semaines
				1 à 2 mois